

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2010

Ordre du jour :

- **Avenants construction chaudière bois**

Les travaux de construction d'une chaudière bois sur l'ensemble polyvalent du brug sont en voie d'achèvement . Afin de clore le dossier administratif il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à passer des avenants au marché

- délais de réalisation supplémentaires du fait des intempéries de fin d'année et du niveau élevé de la nappe phréatique
- Travaux supplémentaires

- **Autorisation à consulter : travaux de voirie 2010**

La commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises et propose au conseil municipal, compte tenu de la somme inscrite au BP 2010 de procéder aux travaux de voirie ci décrits pour l'année 2010. Il s'agit essentiellement de travaux de préservation de voirie destinés à traiter les faïençages sur d'anciens enduits

Voirie rurale PAT / Sortie du bourg vers ST Thégonnec, Rue Cdt le Jeune, Ruvernison, Rte de Penvern, Le Rest, Rte de Talingoat, Rte du Treuscoat, Rte de Lesquiffiou, Accès Bel Air, Coat Luzec, Keravel, Kergalein, Kermaharit

Voirie rurale en bicouche : Coatilezec, Kerjezequel, Milin ar Prat, kergalein, Trévalan, Gorrebloue, Lohennec,

Voirie urbaine en enrobés : impasse du Penquer et la placette du Penquer

D'autre par il est proposé d'effectuer, en option une consultation afin de remplacer le sablé par un enrobé sur les trottoirs de la rue F Coat , enrobé traditionnel et enrobé couleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme de travaux
- **Autorise** Monsieur le maire à consulter, sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Autorisation à consulter acquisition véhicule**

Les établissements scolaires de la commune sont desservis par la cuisine centrale Pour effectuer le transport des locaux de fabrication aux points de distribution la commune a besoin d'un véhicule adapté.

Celui en service actuellement est petit et insuffisamment haut pour permettre aux agents effectuant le transport de charger le véhicule sans se courber.. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée afin d'acquérir un nouveau véhicule

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet

- **Autorise** Monsieur le maire à consulter, sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Modification de statuts du syndical intercommunal d'électrification de Pleyber-Christ**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat intercommunal d'électrification de Pleyber-Christ a pour objet d'exploiter et de construire les réseaux de distribution d'énergie électrique.

Le conseil syndical du syndicat réuni le 10 mars dernier souhaite procéder à une modification statutaire afin d'intégrer aux statuts, la construction des réseaux d'éclairage public jusqu'à maintenant compétence communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification statutaire proposée par le syndicat intercommunal d'électrification de Pleyber-Christ

- **Modification de statuts, syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**

Le syndicat mixte du Trégor a pour objet d'assurer, de promouvoir, participer à toute action contribuant au respect des objectifs de la directive cadre sur l'eau du SDAGE Loire Bretagne et de sa traduction locale, le SAGE 'Léon Trégor » sur les bassins versants intéressés en totalité ou en partie : La Penelee, le Dossen, le Queffleuth, le Jarlot, Le Dourduff, Le Dourin et les ruisseaux côtiers entre la rivière de Morlaix et le Douron

Ainsi que de protéger et valoriser les patrimoines naturels de ces bassins versants notamment pour la gestion adaptée des milieux

Le syndicat mixte souhaite modifier ses statuts afin de permettre l'adhésion des communes de Botsorel et du Cloître Saint-Thegonnec

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** le syndicat mixte du Trégor à modifier ses statuts

- **Bilan de concertation de la révision du PLU.**

Le Maire dresse le bilan de la concertation liée à la REVISION SIMPLIFIEE du Plan Local d'Urbanisme portant la modification du recul Loi Barnier au niveau du secteur de la Justice.

Il précise que les modalités de concertation du public étaient définies dans la délibération du 11 décembre 2009 :

Publicités :

La délibération du 11 décembre 2009 définissant entre autres les modalités de concertations a été affichée en mairie du 17 décembre 2009 au 17 janvier 2010.

Un avis d'information du public est paru en rubriques « annonces officielle » du Télégramme du 21 décembre 2009.

Des avis d'information ont été publiés de façon régulière dans le bulletin municipal hebdomadaire « la Gazette »

Mis en ligne sur le site de la commune

Les documents ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration.

Bilan de la concertation :

Le dossier de concertation était consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Malgré les publicités et l'information faites, il n'y a pas eu une forte mobilisation du public. Une dizaine de personnes a consulté le dossier, quelques unes ont sollicité des informations complémentaires.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre de concertation.

Une réunion de présentation du projet de REVISION SIMPLIFIEE de PLU aux personnes publiques associées s'est déroulée en mairie, le 29 avril 2010.

La Chambre d'Agriculture,

La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Morlaix,

Le Conseil Général antenne de Morlaix,

La communauté d'agglomération Morlaix Communauté

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer subdivision de Morlaix ont participé à cette rencontre.

Des observations ont été formulées sur le projet de règlement :

- Préciser la notion de dépendance mentionnée à l'article 1AUib 6
- Intégrer la notion de « autres toitures » à l'article 1 AUib 7

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

Approuve le bilan de la concertation portant sur le projet de REVISION SIMPLIFIEE du Plan Local d'Urbanisme

- **Liste des jurés pour 2010**

Mesdames et Messieurs ont été tirés au sort

Le Mignot Michel, Prouff Yvonne, Gatti Loic, Abgrall Jean , Proissy Marion, Gallen Brigitte

- **Jardins familiaux indemnité d'occupation**

Dans le cadre de la commission aménagement urbanisme il a été proposé de créer plusieurs jardins familiaux sur l'espace municipal « jardin à Emile » situé en contre bas de la rue J Brel et classé NA au PLU.

Ces jardins devront respecter un cahier des charges tendant au respect de la nature et à orientation durable.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation annuelle avec les différents jardiniers et de fixer le montant annuel de l'indemnité à 15 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le maire à signer les conventions d'occupation du « jardin à Emile »
- **Fixe** l'indemnité annuelle d'occupation à 15 € / an

- **Tarifs communaux 2010 : locations de salles, piscine, ALSH, GPS, cimetière, matériels**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les **services périscolaires**

Accueil de loisirs	
Journée	11,25 €
1/2 journée avec repas	8,80 €
1/2 journée sans repas	6,05 €
Sortie à la journée	11,80 €
camp 2 j	31,25 €
camp 3 j	47,15 €
camp 4j	63,55 €
camp 5j	102,50 €

Garderie périscolaire	
18h30-19h	0,55 €
matin	1,45 €
8h30-8h50	0,55 €
16h30-17h30	1,55 €
16h30-18h30	2,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs proposés par la commission Enfance Jeunesse en ce qui concerne les tarifs de l'accueil périscolaire
- **Dit** qu'ils sont applicables au 01 juin 2010

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour la **piscine municipale**

Piscine	
bain enfant	1,60 €
adulte	2,30 €
visiteur	1,00 €
10 bains adulte	20,00 €
10 bains enfant	13,00 €
Un cours de natation	6,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs proposés par la commission Vie associative, sports en ce qui concerne les tarifs de la piscine municipale
- **Dit** qu'ils sont applicables au 14 juin 2010

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les locations de salles municipales et les matériels

le Rouallou	
le rouallou apéro particulier	82,00 €
Le rouallou buffet	164,00 €
salle des fêtes	
asso locale sans buffet	164 €
Bals Fest Noz Buffets	246 €
Sté commerciale AG sans buffet	164 €
Bals Fest Noz	246 €
sté commerciale AG avec buffet	327 €
Bals Fest Noz avec buffets	327 €
Particulier sans buffet	114 €

particulier avec buffet	229 €
Mille club	
Jeunes avec buffet	34 €
particulier avec buffet	82 €
fêtes de classe apéros	58 €

matériels	
scène extérieure	164,00 €
marabout	99,00 €
barnum	25,00 €
barrière	1,63 €
Tréteaux, Plateaux bancs	37,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs proposés par la commission Vie associative, sports en ce qui concerne les tarifs de location de salles et de matériels
- **Dit** qu'ils sont applicables au 01 juin 2010

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour le **cimetière municipal**

Cimetière	
15 ans 2m ²	75 €
15 ans 4m ²	150 €
30 ans 2 m ²	150 €
30 ans 4 m ²	300 €
50 ans 2 m ²	235 €
50 ans 4 m ²	465 €
vacation	16 €

columbarium	
emplacement	651 €
dispersion des cendres	33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs proposés
- **Dit** qu'ils sont applicables au 01 juin 2010

- **Autorisation à consulter (procédure adaptée) friche Guevel démolition**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la « friche Guevel » doit être démolie et dépolluée avant d'envisager la renaissance de ce quartier sous forme d'habitat et de commerces.

Après la déconstruction de trois hangars par Morlaix communauté, restera à la charge de la commune, des bâtiments industriels abritant par le passé les cuves, le stockage ainsi que les bureaux. Les travaux de déconstruction sont évalués à 300 000 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de déconstruction et de dépollution de la friche Guevel
- **Autorise** Monsieur Le Maire à déposer un permis de démolir

- **Autorisation à signer une convention avec Morlaix communauté**

La commune a fait l'acquisition de la Friche Guevel en 2008. En 2009, des études ont été diligentées afin d'en définir le potentiel et la destination. Le conseil municipal a affirmé la volonté de faire de cet îlot un quartier destiné à l'habitat et au commerce de proximité. Dans cette optique, le PLU est en cours de modification (Modifier la zone UAi actuelle du centre bourg en zone permettant la réalisation de logements et commerces 1AUab).

La commune, prévoit de céder, pour déconstruction, trois hangars à Morlaix communauté. Ces bâtiments une fois déconstruits seront réinstallés sur la zone de la Justice afin d'abriter un stockage de bois plaquette. Resteront donc à démolir les anciens bâtiments industriels abritant les cuves et le stockage France Boisson, les bureaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de déconstruction et autorise Monsieur le Maire à céder pour déconstruction les 3 hangars à Morlaix Communauté
- **Autorise** Monsieur Le maire à signer une convention prévoyant les modalités techniques et administratives relatives à ce projet avec Morlaix communauté

- **Assistance à Maitrise d'ouvrage (Friche Guevel)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 11 décembre dernier la collectivité avait confié à la SAFI une assistance à maitrise d'ouvrage.

La dernière rencontre a permis de clarifier les intentions de la collectivité quant au déroulé de la procédure et il a été privilégié de prévoir un rendu de bureau d'étude sur esquisse au lieu d'un choix de bureau d'étude sur dossier.

Compte tenu du travail supplémentaire engendré par cette prestation le montant de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été réévalué

- Définition du cahier des charges de consultation de Maîtrise d'œuvre
- Consultation de bureaux de bureaux d'études et MO sous forme d'une première phase de candidature et offres avec remise d'esquisses
- Analyses et candidatures et esquisses avec audition des candidats et proposition de choix à la commune
- Définition du programme d'aménagement et suivi des scénarii animation des réunions de travail
- Appui juridique et montage opérationnel
- Proposition de bilan prévisionnel avec identification de la participation de la collectivité
- Contacts avec les opérateurs potentiels

La mission est évaluée à 8500€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE/

- Autorise Monsieur le Maire à signer une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage avec la SAFi pour les études sur la friche « guevel »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Autorisation à consulter études pré opérationnelles choix d'un urbaniste pour le projet d'aménagement friche Guevel**

Afin de concevoir l'aménagement de la Friche Guevel il est nécessaire, après avoir étudié les différents scénarii d'aménagement dans le cadre des études commerciales et urbanistiques d'entrer dans une phase opérationnelle et de concevoir un plan d'aménagement.

Il est proposé au conseil municipal de lancer une consultation sous forme de mise en concurrence adaptée Cette mise en concurrence se déroulerait en deux temps

1- appel à candidature pour choix d'un maître d'œuvre

2- choix de 3 bureaux d'étude ayant répondu à la candidature, commande d'une esquisse d'aménagement et présentation du projet à la commission. Cette esquisse sera rémunérée à hauteur de 2000 € pour chacun des bureaux d'études non retenus à l'issue de la phase d'audition.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de consultation
- **Approuve** les modalités de consultation
- **Autorise** Monsieur Le Maire consulter sous forme de mis en concurrence adaptée
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Autorisation à déposer un permis de démolir, maison Lozac'h**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition de la maison LOZACH située derrière l'église afin de la démolir pour assurer un accès correct aux habitants de l'impasse située en amont de la place.

Dans le cadre de la réfection de la place de l'église, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de déconstruction et la maison Lozach
- **Autorise** Monsieur Le Maire à déposer un permis de démolir

- **Tableau des effectifs**

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Considérant que les besoins des services nécessitent la modification du tableau des effectifs,

Filière	Grade	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo future	Date d'effet
Technique	Adjoint technique de 2 classe	20h	35h	01/07/2010

Technique	Adjoint technique de 2 classe	26,45h	24h 30	01/06/2010
Administrative	Adjoint administratif de 1 classe	28h	35h	01/07/2010
Administrative	Attache principal		35h	01/07/2010

- **Régularisation de terrain**

Demande d'acquisition de terrain au Nemblach : un délaissé de chemin
La demande sera examinée lors du prochain conseil

- **Consultation cabinet Maitrise d'œuvre AEP 2010**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du onze décembre 2009 a acté les travaux de renforcement du réseau d'eau entre Croas Tor et la rue des bruyères. Après rencontre de la Sté fermière, il s'avère que d'autres travaux sont nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau et à sa sécurisation

- Le tronçon Penvern / Keravezen présente des fuites d'eau importantes environ 6 m³ /heure difficiles à localiser du fait de la nature du sol.
- Une extension du réseau est nécessaire entre la zone artisanale de Kervenarc'hant et le rond point

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser évalués à 220 000 € HT il y lieu afin d'établir le cahier des charges de s'assurer de l'aide d'un cabinet de maitrise d'œuvre

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter afin de choisir un cabinet de maitrise d'œuvre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Convention syndicat haut Léon (gestion travaux 'extension réseau d'eau)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de sécurité et d'extension du réseau d'eau seront en partie à la charge du syndicat des eaux de la Penzé. Monsieur le Président du Syndicat des eaux de la Penzé a donné son accord. La commune se chargera de la maitrise d'ouvrage et une convention établira les travaux à la charge du syndicat

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention prévoyant les modalités administratives et financières de la participation du syndicat des eaux de la Penzé à ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec le syndicat des eaux de la Penzé

- **Questions diverses**

Problèmes récurrents de crottes de chien sur les espaces publics : Rappel sera fait dans la gazette pour plus de civisme de la part des propriétaires

Joël QUERE informe le conseil municipal du bilan de collecte des sacs jaunes établi par Morlaix communauté. Rappel sera également fait dans la gazette pour inciter à un tri plus conforme.

Christian JACQ informe le conseil municipal que le Conseil Général du Finistère prend l'engagement de supprimer les zones blanches dans un délai de 18 mois. Le procédé retenu est le Wii Max